

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 12 juin 2009

**Service instructeur**  
Services des Transports Scolaires

N° CP-2009-9-3-2

**Service consulté**

**ACTUALISATION DES PRIX DES TRANSPORTS INTERURBAINS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'actualisation des prix des marchés de transports départementaux au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les tarifs des transports interurbains réguliers et scolaires sont actualisés conformément au cahier des charges du marché public par application d'une formule indiciaire reflétant l'évolution des coûts salariaux, du gasoil, des prix des autocars et de services divers.

Une actualisation avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009 vous est proposée pour tenir compte de la baisse du cours des carburants.

L'application de la formule, au vu des derniers indices publiés en mars, conduit pour le 1<sup>er</sup> avril 2009 à une baisse des prix de - 3,67 %.

Ce taux s'appliquera :

- aux prix journaliers des circuits spéciaux scolaires ;
- aux prix forfaitaires mensuels des lignes régulières.

Les tarifs publics des lignes régulières (abonnements scolaires, billets, carnets...) ne seront actualisés qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2009 conformément au principe adopté avec l'Union Régionale des Transporteurs d'Alsace.

Je vous propose d'homologuer les taux d'actualisation des prix des transports départementaux conformément aux valeurs ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER